## RECU EN PREFECTURE le 19/11/2020 Aggir als in agribble fill-galite earns

99\_DE-084-288400039-20201119-D20\_35-DE

## **CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque **AGROPARC** CS 60508 84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** 

Séance du 19 novembre 2020

Tél: 04 32 44 89 30

N° 20/35

**OBJET:** Adhésion à l'Association des **Archivistes Français** 

L'an deux mille vingt et le dix-neuf novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de conférence du SDIS 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents: Monsieur Jean-François LOVISOLO, Monsieur Alain OUDARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Carine BLANC, Monsieur Didier PERELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Monsieur François LUCAS (suppléant de Madame Katy RICARD), Monsieur Marc MOSSÉ, Monsieur Serge SOLER (suppléant de Madame Sylviane FERRARO), Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Valérie MICHELIER.

Etaient absents: Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE.

Etait représenté: Monsieur André AIELLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Fondée en 1904, l'Association des archivistes français (AAF) regroupe aujourd'hui près de 1800 adhérents, professionnels des archives, exerçant dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Les buts qu'elle poursuit sont les suivants :

- La promotion de la profession : l'AAF défend les intérêts de la profession et promeut l'image et la visibilité du métier d'archiviste ; elle joue également un rôle actif dans les travaux de réflexion archivistique et réglementaires, en bonne intelligence avec le Service interministériel des Archives de France et les instances universitaires.
- L'édition de publications sur les archives, pour un large public professionnel : l'AAF publie un bulletin mensuel pour ses adhérents, et une revue scientifique, la Gazette des archives, destinée à tous ceux qui s'intéressent, directement ou indirectement, aux archives et à la profession d'archiviste.

L'Association participe également à l'édition de nombreux ouvrages, pour un public de professionnels, mais aussi pour toute personne concernée par les archives. On peut ainsi citer Les archives, c'est simple! Guide d'archivage à l'usage des administrations dans les départements (3e édition, 2011).

L'organisation de colloques et de journées d'études, à une échelle nationale ou régionale, ou par section professionnelle. Sont notamment organisées, à destination des

## REÇU EN PREFECTURE Le 19/11/2020 Especial de présente 99\_DE-084-288400039-20201119-D20\_35-DE

archivistes départementaux, les Rencontres annuelles de la section des Archives départementales (RASAD).

• La formation continue des professionnels des archives. Animés par des professionnels du secteur, les stages du centre de formation de l'AAF, généralistes ou spécialisés, portent sur la théorie archivistique, la connaissance des institutions et les différentes techniques et actions mises en œuvre dans les services d'archives.

L'adhésion en tant que membre adhérent du CDG84 à l'AAF permettrait aux archivistes itinérants :

- d'être en contact avec un réseau d'adhérents issus de divers environnements professionnels: services d'archives publiques (centrales, régionales, départementales, intercommunales et communales), services d'archives d'entreprises, sociétés de conseil en archivage;
- de bénéficier d'une connexion privilégiée au site de l'association, pour accéder à l'espace adhérents riche d'outils, d'informations et de conseils pratiques et théoriques relatifs à la gestion scientifique et technique d'un service d'archives ;
- de participer gratuitement ou à des tarifs préférentiels aux divers colloques et manifestations professionnelles organisées par l'AAF (RASAD, Forum des archivistes à Troyes en 2016, etc.);
- de bénéficier de réductions sur le catalogue du centre de formation d'Archivistes Français Formation ;
- d'être informé de la vie de l'association et de l'actualité de la profession par le bulletin *Archivistes!*
- de contribuer à la réflexion de groupe de travail sur des sujets très variés et directement utiles à l'activité des services archives, et de bénéficier des outils ainsi produits.

Le montant de l'adhésion de la catégorie 2 s'élève, pour l'année 2020, à 200 €.

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'adhésion du CDG 84 à l'Association des Archivistes français en tant que membre adhérent en catégorie 2 ;

**DONNE DELEGATION** à son président pour procéder à l'adhésion au titre de l'année 2021, et aux ré-adhésions pour les années suivantes.

Le Président du

Centre de Gestion de la fonction

Publique territoriale de Vaucluse

Certifie le caractère éxécutoire

de la présente décision

Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT